

Par courriel et télécopie : (418) 287-5413
administration@villedefermont.qc.ca

Québec, le 17 septembre 2007

Madame Christine Lizotte
Directrice générale
Ville de Fermont
100, place Daviault
Fermont (Québec) G0G 1J0

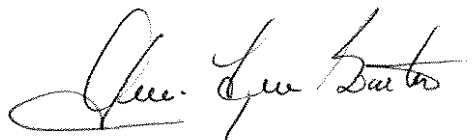
**Objet : Projet de mine de fer du Lac Bloom
 Demande d'information**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses dans les meilleurs délais compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 17 septembre 2007 transmises
À la Ville de Fermont**

En se référant à la lettre concernant la capacité de prise en charge des eaux usées et des besoins en eau potable de la Ville de Fermont que vous a transmise M. Eric Bélanger du Groupe Roche Ingénieurs – Conseils en date de 4 septembre 2007, la commission vous saurait gré de lui fournir des réponses aux questions suivantes :

Question 1

Combien de cas de débordement du système de prise en charge des eaux usées y a-t-il eu à Fermont depuis la mise en opération du système de traitement et quelle était approximativement la population correspondante de la Ville pour chacun de ces cas?

Question 2

Le système de traitement des eaux usées de la Ville peut-il recevoir un débit et une charge supplémentaires découlant d'une augmentation de la population de la ville de près de 20 % avec la réalisation du projet de mine de fer du lac Bloom, le tout dans le respect des règles de bonnes pratiques de génie civil et sanitaire qui s'appliquent dans le domaine et des objectifs de protection du milieu récepteur que ce système est sensé assurer?

Question 3

Le système d'approvisionnement en eau potable de la Ville est-il en mesure de desservir une augmentation de la population de la ville de près de 20 %, le tout dans le respect des règles de bonnes pratiques de génie civil et sanitaire qui s'appliquent dans le domaine et sans diminuer la fiabilité de l'approvisionnement actuel en eau potable?

Question 4

La commission souhaite obtenir les extraits pertinents de votre plan d'urbanisme concernant les affectations prévues pour le territoire du projet à l'étude. À cet effet, le projet serait-il conforme avec les affectations prévues au plan d'urbanisme ?